



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Information de Monsieur le Ministre de la Défense sur des missions de l'Armée luxembourgeoise en Afghanistan - avis de la commission
2. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de la Défense sur la lettre de l'APSOL du 24 janvier 2011
3. Avis de la commission sur la participation luxembourgeoise à la mission d'observation électorale des élections présidentielles au Kazakhstan
4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2011
5. Dossiers européens : liste des documents transmis entre le 12 et le 25 février 2011
6. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Lydie Err, M. Fernand Etgen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, M. Lucien Weiler

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense
M. Jean-Jacques Welfring, Directeur de la Défense
Mme Florence Ensch, Ministère de la Défense

Pour le point 3 de l'ordre du jour :

M. Georges Friden, M. Daniel Gengler, Ministère des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Information de Monsieur le Ministre de la Défense sur des missions de l'Armée luxembourgeoise en Afghanistan - avis de la commission

M. le Ministre informe la commission du fait que le Luxembourg a été sollicité pour détacher un officier à la brigade franco-allemande dans le cadre de la mission OMLET en Afghanistan. La mission aura lieu entre juin 2011 et janvier 2012 et consistera en la formation de militaires afghans. L'officier en question est déjà détaché à la brigade franco-allemande depuis juin 2009 et assistera, en tant que « executive officer », au chef d'Etat-major sur place. Il est d'accord avec cette mission. Le lieu du déploiement se situant dans le Nord de l'Afghanistan près de Kunduz et la mission comprenant des déplacements fréquents, la mission n'est pas sans risque. Si la commission donne son accord à cette mission, un règlement grand-ducal afférent sera déposé.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Luxembourg est représenté à l'Eurocorps avec trois militaires détachés, dont deux à Strasbourg et un en Afghanistan au sein de la brigade franco-allemande qui fait partie de l'Eurocorps.

Il s'agit de la première fois qu'un Luxembourgeois sera déployé dans un lieu à risque, ce qui s'explique par le fait que le chef d'Etat major de la brigade franco-allemande sur place en a fait la demande. Il n'est pas prévu de renouveler cette mission. Le chef d'Etat-major de l'Armée luxembourgeoise a donné un avis favorable. Le statut de l'officier en question sera le même que celui des autres officiers déployés en Afghanistan.

La visibilité du Luxembourg est assurée dans le sens que la participation sera mentionnée dans les rapports de l'OTAN.

Le Luxembourg ne participe pas à des missions « mentoring in field », des demandes afférentes ayant été avisées négativement. Des demandes concernant l'affectation de policiers ont également été faites, mais comme les forces sur place ont le caractère de police militaire, le Luxembourg n'y a pas donné suite.

La mission luxembourgeoise à l'aéroport de Kaboul sera consolidée par l'envoi de trois véhicules « Dingo » et un mécanicien (supplémentaire à l'effectif déployé), ce qui augmentera la présence à dix militaires. Le règlement grand-ducal en vigueur prévoit déjà la présence de dix militaires. La nature de la mission ne changera pas par l'envoi des véhicules « Dingo », des patrouilles autour de l'aéroport y étant déjà prévues avec des véhicules belges. Le matériel déployé augmentera la sécurité des militaires luxembourgeois.

Un membre de la commission exprime ses réserves, la présence en Afghanistan

étant renforcée au lieu d'ouvrir une perspective de retrait. M. le Ministre répond que le déploiement de dix militaires est prévu dans le règlement grand-ducal en vigueur, l'envoi d'un mécanicien et des véhicules « Dingo » ne signifiant pas une augmentation de la présence militaire, mais plutôt l'augmentation de la sécurité des militaires déjà déployés.

M. le Ministre répond à une question afférente qu'il est trop tôt pour savoir si le nombre d'officiers au sein de l'armée luxembourgeoise devra être augmenté pour pouvoir assurer toutes les tâches et missions nationales et internationales.

M. le Ministre informe en outre qu'un sous-officier déployé actuellement à l'école de l'OTAN à Oberammergau aura la mission de donner des cours (NCO advanced leadership course) au camp Doubs près de Kaboul pendant deux semaines entre le 15 mai et le 15 juillet 2011 dans le cadre des activités de l'école de l'OTAN. Comme il ne s'agit pas d'une opération de maintien de la paix mais d'une activité interne de l'école de l'OTAN, l'autorisation pourra être donnée par arrêté ministériel conformément à l'article 2 de la loi de 1953.

M. le Ministre fait ensuite savoir que le quartier général de l'Eurocorps envisage une activité en Afghanistan en 2012 et que deux officiers luxembourgeois y sont membres. Un membre de la commission donne à considérer que les membres de l'Eurocorps sont soumis à un statut non diplomatique ce qui entraîne un désavantage fiscal et juridictionnel. M. le Ministre est d'accord de fournir les détails y afférents lors d'une prochaine réunion, après avoir examiné les statuts des officiers détachés.

M. le Président de la commission constate que la mission ISAF telle que définie dans le règlement grand-ducal en vigueur ne changera pas. La participation d'un officier dans le cadre de la brigade franco-allemande entre juin 2011 et janvier 2012 non renouvelable ayant été avisée positivement par le chef d'Etat-major luxembourgeois, il pose la question si la commission y donne son accord. La commission donne son accord avec l'abstention du représentant du groupe politique « déi gréng » qui motive son abstention par le fait qu'il n'a pas pu consulter son groupe politique avant de prendre une décision.

La commission donne également son accord, avec l'abstention du représentant du groupe politique « déi gréng », à l'envoi de trois véhicules « Dingo » et un mécanicien à l'aéroport de Kaboul.

2. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de la Défense sur la lettre de l'APSOL du 24 janvier 2011

M. le Ministre communique le point de vue du gouvernement concernant la priorité des membres d'unités de disponibilité opérationnelle (« UDO ») par rapport aux autres volontaires de l'armée à un poste dans la fonction publique. Cette priorité est prévue par la loi de 2007 et sera appliquée quand les premiers soldats-volontaires engagés sous ce statut seront dans le cas de quitter l'armée. M. le Ministre est d'avis qu'il est prématuré de s'attaquer à une disposition qui n'est pas encore appliquée en pratique. Il se demande si l'APSOL défend véritablement les intérêts de ses membres, un grand nombre d'officiers et de sous-officier ne partageant pas l'avis du Président de l'APSOL. Il s'avère que le comité de l'APSOL s'attaque au principe de la création de deux catégories de soldats-volontaires, catégories pourtant créées en toute connaissance de cause par le législateur. Il s'agit donc d'appliquer la loi au lieu de la remettre en

question, la présence internationale des membres de l'Armée luxembourgeoise représentant une tâche primordiale et un surplus qui est compensé par la « super-priorité » des membres de ces unités. La seule alternative serait de désigner les participants aux missions internationales au lieu d'appliquer le volontariat. La reconversion est par ailleurs un élément clé de la réforme de l'armée. Les premiers soldats-volontaires intégrés dans une UDO termineront leur service en juin 2011 pour participer ensuite à un an de reconversion. Ce n'est donc qu'en juillet 2012 au plus tôt que la « super-priorité » sera applicable. En ce qui concerne la question des 36 mois de service, M. le Ministre souligne que la formation de base sera prise en considération, comme c'est le cas également concernant les carrières auprès de la Police.

Débat

Un membre de la commission suggère de préciser dans la loi que la durée de l'instruction de base fait partie des 36 mois de service.

Un autre membre de la commission donne à considérer que les soldats-volontaires recrutés avant 2007 n'avaient pas le choix d'entrer dans une UDO ou non, mais ont éventuellement participé à des missions internationales sans pouvoir profiter d'une « super-priorité ». A son avis, il a été omis d'insérer des dispositions de transition dans la loi. M. le Ministre répond que début 2008, les soldats-volontaires déjà recrutés avaient un délai de trois mois pour introduire une demande de se faire appliquer les conditions du nouveau statut. En avril 2009, 388 « anciens » recrutés étaient en service, en avril 2010 le nombre s'élevait à 247, en septembre 2010 à 224 et le 1^{er} janvier 2011 à 179.

M. le Ministre répond à une intervention d'un membre de la commission mettant en garde devant le danger que les examens d'entrée à la fonction publique ne respectent pas le principe de l'égalité devant la loi, en avançant que le risque qu'un candidat portera plainte n'est pas exclu, mais que le législateur a clairement exprimé sa volonté en faveur de la « super-priorité ».

Critiquant l'état d'esprit des signataires de la lettre de l'APSOL, un autre membre de la commission vient à la conclusion que l'abolition des deux catégories de soldats-volontaires aurait pour conséquence que tous les soldats-volontaires peuvent être déployés à des opérations de maintien de la paix, même contre leur volonté. En ce qui concerne les soldats-volontaires entrés en service avant 2007, il propose de considérer le fait si les soldats-volontaires concernés ont participé à une opération de maintien de la paix ou non.

M. le Ministre défend son interprétation des 36 mois de service incluant l'instruction de base, en faisant analogie à la carrière des agents de Police.

3. Avis de la commission sur la participation luxembourgeoise à la mission d'observation électorale des élections présidentielles au Kazakhstan

Il s'avère que le Ministère des Affaires étrangères entend envoyer un maximum de 5 observateurs à une mission d'observation des élections présidentielles du 3 avril 2011 au Kazakhstan. La mission s'étend du 28 mars au 7 avril 2011. Il n'est pas probable qu'un deuxième tour aura lieu, le Président du Kazakhstan ayant obtenu lors des dernières élections 91% des voix. Il est pourtant proposé d'inclure l'éventualité d'une participation à l'observation d'un deuxième tour des élections dans le règlement grand-ducal afférent. Les participants seront

sélectionnés après la publication du règlement, en veillant à un mélange entre participants expérimentés et nouveaux, jeunes et moins jeunes, masculins et féminins. Une condition est de disposer des connaissances linguistiques nécessaires. Des entretiens et un briefing auront lieu pour les préparer à leur mission.

La commission donne son accord unanime à la participation luxembourgeoise à la mission d'observation, en soulignant le souhait d'inclure dans le règlement grand-ducal afférent la possibilité de participer à l'observation d'un éventuel deuxième tour des élections.

4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2011

Le projet de procès-verbal est adopté.

5. Dossiers européens : liste des documents transmis entre le 12 et le 25 février 2011

La liste des documents est adoptée.

Sont nommés rapporteurs pour les documents suivants :

- M. Marc Angel pour les documents COM (2011) 80 et COM (2011) 81 ;
- Mme Lydie Err pour le document COM (2011) 76 ;
- M. Ben Fayot pour le document COM (2011) 75.

6. Divers

M. le Président de la commission fournit les informations suivantes sur les prochaines réunions :

- la réunion du 7 mars 2011 est avancée à 8.30 heures ;
- le 8 mars 2011 aura lieu une entrevue avec M. Lemaître, chef de cabinet du commissaire Lewandowsky, sur la réforme du budget de l'Union européenne ;
- l'ordre du jour de la réunion du 14 mars 2011 à 9.00 heures reste à fixer, une entrevue ayant lieu le même jour à 14.30 heures avec M. Markus Löning, représentant spécial chargé des droits de l'homme au « Auswärtiges Amt » allemand ;
- une visite de la Maison de l'Europe avec entrevue avec Mme Viviane Reding aura lieu le 21 mars à 9.00 heures ;
- la commission fera une visite au centre de l'Armée luxembourgeoise à Diekirch le 24 mars 2011 à 15.00 heures pour se faire présenter les nouvelles véhicules de type « Dingo » ;
- le 28 mars 2011 à 9.00 heures aura lieu une réunion jointe avec la Commission de la Culture sur le suivi des accords culturels conclus par le Grand-Duché de Luxembourg.

M. le Président de la commission informe en outre que le Bureau a autorisé la présence d'un membre de la majorité et d'un membre de l'opposition à la réunion parlementaire « Les Balkans occidentaux » qui aura lieu les 13 et 14 avril 2011 à Bruxelles.

La commission a été invitée à une conférence organisée par l'OTAN et le gouvernement suisse les 31 mars et 1^{er} avril 2011 à Genève. Le Bureau de la

Chambre des Députés n'a pas encore donné son accord.

M. le Président de la commission fait savoir qu'il a reçu un exemplaire d'une étude de l'Université de Montpellier cofinancée par SOS Faim sur l'organisation professionnelle agricole et institutions financières rurales, les membres intéressés pouvant la consulter.

Luxembourg, le 21 avril 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot